

19^{ème} RALLYE RÉGIONAL DU BEAUFORTAIN

3 & 4 MAI 2024



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE
AUTOMOBILE CLUB DE SAVOIE

Avec le concours de l'écurie Club Auto Sport du Beaufortain

A.S.A.C. DE SAVOIE
340 Chemin des Carrières
73230 SAINT ALBAN LEYSSE

PRÉAMBULE

Avant tout il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le code de la route au cours des reconnaissances de l'itinéraire du rallye, ils ne doivent en aucun cas effectuer des essais de vitesse. Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de sympathie manifestée par les habitants des villages traversés, en veillant à leur sécurité et à leur tranquillité. Merci du strict respect de ces quelques règles de vie ensemble, l'avenir des rallyes en dépend.

Les organisateurs pourront sanctionner tout concurrent ayant fait l'objet d'infraction sur le parcours du rallye sans qu'il puisse prétendre au remboursement de ses droits d'engagement.

Sanctions prévues par le règlement standard des rallyes FFSA :

- Départ refusé
- Amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye
- Demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA

Les pénalités sont cumulées.

PROGRAMME - HORAIRES

| | |
|--|--|
| Parution du règlement | à réception du visa FFSA |
| Ouverture des engagements | lundi 25 mars 2024 (Important : voir article 3.1.5P) |
| Clôture des engagements | lundi 22 avril 2024 à minuit, |
| Parution du Road Book | dimanche 28 avril 2024 au Bistrot des Alpages 73620 HAUTELUCE |
| Dates et heures de reconnaissances | dimanche 28 avril 2024 de 9h00 à 18h00 vendredi 3 mai 2024 de 9h00 à 18h00 |
| Vérification des documents | vendredi 3 mai 2024 de 17h30 à 21h00 Salle des Fêtes 73270 BEAUFORT |
| Vérification des voitures | vendredi 3 mai 2024 de 18h00 à 21h30 Place Roger Frison-Roche 73270 BEAUFORT |
| Mise en parc de départ 1 ^{ère} voiture | vendredi 3 mai 2024 à 18h00 |
| 1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs | vendredi 3 mai 2024 à 19h30 Le Confluent 73270 BEAUFORT |
| Publication des équipages admis au départ | vendredi 3 mai 2024 à 22 h30 Le Confluent 73270 BEAUFORT |
| Départ de la 1 ^{ère} Étape | samedi 4 mai 2024 de BEAUFORT à 7h50 (1 ^{ère} voiture) |
| Arrivée du rallye | samedi 4 mai 2024 à BEAUFORT à 17h09 (1 ^{ère} voiture) |
| Vérification finale | samedi 4 mai 2024 à l'arrivée du rallye Garage MUNIER, Carrefour de Manant 73270 VILLARD SUR DORON. |
| Publication des résultats du rallye | samedi 4 mai 2024, 30mn après l'arrivée du dernier concurrent. Le Confluent – Place Roger Frison-Roche 73270 BEAUFORT |
| Remise des prix | samedi 4 mai 2024 à 20h00 sous la halle de Beaufort, place Roger Frison-Roche 73270 BEAUFORT |

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1er des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive de l'Automobile Club de Savoie organise avec le concours du Club Auto Sport du Beaufortain le:
19^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA N° 160 en date du **22/02/2024** et par la Ligue Rhône-Alpes du Sport Automobile sous le permis d'organisation N° R12 en date du **22/02/2024**.

| | |
|-----------------------------------|--|
| Organisateur administratif | ASAC de SAVOIE BONFILS Michel 340 Chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE |
| Organisateur technique | Club auto sport du Beaufortain MASSON Laurent 92 impasse du Grand Nant 73270 VILLARD SUR DORON 06 07 28 13 38 laurent.masson89@orange.fr |
| Secrétariat du rallye | ASAC de Savoie 340 Chemin des Carrières 73230 SAINT ALBAN LEYSSE contact@asac-savoie.fr |
| Permanence du rallye | Le Confluent – Place Roger Frison-Roche 73270 BEAUFORT Mr Michel BONFILS : 06 11 95 13 79 ou Mr Laurent MASSON : 06 07 28 13 38 du vendredi 3 mai 2024 à 17h30 (début des vérifications administratives) au samedi 4 mai 2024 à la fin du rallye |
| Tableau d'affichage | Devant Le Confluent – Place Roger Frison-Roche 73270 BEAUFORT |

1.1P. OFFICIELS

| | | |
|--|----------------------------------|-------------------|
| Observateur de la ligue | Mr MORANGE Robert | Licence N° 001981 |
| | Mr DEVILLE CAVELLIN Patrick | Licence N° 329546 |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs : | Mr ANSELMO Bastien | Licence N° 192806 |
| Membre du Collège des Commissaires Sportifs : | Mr MAILLET Jean Paul | Licence N° 227350 |
| | Mr BEAL Georges | Licence N° 002910 |
| Directeur de Course : | Mr FABRE Thierry | Licence N° 086560 |
| Directeur de Course Adjoint au PC | ES 1-3-5 Mr FRISON Réjean | Licence N° 165797 |
| | ES 2-4-6 Mr DESHAYES Jean-Luc | Licence N° 061305 |
| Directeurs de course délégués aux épreuves | ES 1-3-5 Mr GAGNAIRE Patrick | Licence N° 003602 |
| | ES 2-4-6 Mr COLOMB Pierre-Alain | Licence N° 153833 |
| Directeur de course adjoint aux épreuves | ES 1-3-5 Mr VAILLY Jean-Philippe | Licence N° 011206 |
| | ES 2-4-6 Mr REVEL Gilbert | Licence N° 005038 |
| Voiture Tricolore | Mr HERITIER Thierry | Licence N° 002081 |
| | Mme PERRIN Nathalie | Licence N° 001716 |
| Voiture Autorité | Mr MASSON Laurent | Licence N° 354051 |
| | Mr MACHETTO Mick | Licence N° 002021 |
| Voiture Information | Mr BOUIN Philippe | Licence N° 257704 |
| | Mr BORLET Louis | Licence N° 168911 |
| Voiture 000 | Mr GONIN Frédéric | Licence N° 300144 |
| | Mr PASCAL Fabien | Licence N° 154264 |
| Voiture 00 | Mr LAURENS Stéphane | Licence N° 102151 |
| | Mr CADIER Denis | Licence N° 184135 |
| Voiture 0 | Mr HESTROFFER Jean-Noël | Licence N° 340376 |

| | | | |
|--|----------|------------------------|---------------------|
| Voiture Balai | | Mr COLOMBAT Pascal | Licence N° 002028 |
| | | Mr BARRET-BOISBERTRAND | Licence N° 002025 |
| Responsable des classements : | | LC Chrono | |
| Géolocalisation | | VDS Racing | |
| Responsable Commissaires Techniques : | | « PRUNELLE VICKIE » | Licence N° 233751 |
| Commissaires Techniques : | | Mr CASSET Bernard | Licence N° 056047 |
| | | Mr RANCON Jean-Marc | Licence N° 208706 |
| | | Mr BIAGIONI Christophe | Licence N° 169294 |
| Chargés des Relations avec les Concurrents : | | Mme DESHAYES Catherine | Licence N° 220855 |
| | | Mme MUGNIER Jocelyne | Licence N° 023843 |
| Juge de faits | | Mr GIBILLY Christian | Licence N° 003302 |
| | | Mme VAILLANT Nathalie | Licence N° 220119 |
| Chronométrateur | ES 1-3-5 | Mme CHOULET Laurence | Licence N° 322971 |
| | ES 2-4-6 | Mr GAGNAIRE Yvan | Licence N° 027680 |
| Médecin coordinateur (PC) | | Dr LONGHI Jean-Noël | Licence N° en cours |
| Responsable des Commissaires | | Mme MUGNIER Jocelyne | Licence N° 023843 |
| Mmes & Mrs les Commissaires de la FFSA | | | |

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 19^{ème} RALLYE RÉGIONAL du BEAUFORTAIN compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2024 coefficient 2
- Le Championnat de la ligue Rhône-Alpes 2024

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages verront leur heure de convocation en consultant le site de l'A.S.A.C. de Savoie : <https://asac-savoie.fr>

Les vérifications administratives auront lieu le vendredi 3 mai 2024 à la salle des fêtes de BEAUFORT de 17h30 à 21h00.

Les vérifications techniques auront lieu le vendredi 3 mai 2024 place Roger Frison-Roche à BEAUFORT de 18h00 à 21h30.

Les vérifications finales seront effectuées au garage AD Munier Carrefour de Manant 73270 VILLARD SUR DORON.

Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC maximum.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P.

Toute personne qui désire participer au 19eme Rallye régional du Beaufortain doit en faire la demande en ligne sur le site internet de l'ASAC de Savoie.

(Paiement uniquement en ligne par CB, pas de chèque, ni d'espèce possible)

Le formulaire d'engagement est à remplir sur le site internet de l'ASAC de Savoie (rallye du Beaufortain)

WWW.asac-savoie.fr

Le paiement des droits d'inscription, officialisera immédiatement l'engagement du concurrent.

Au plus tôt le lundi 25 mars 2024 et au plus tard le lundi 22 avril 2024,

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **80 voitures** maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 € + 50 € de frais de géolocalisation soit **390 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 € + 50 € de frais de géolocalisation soit **730 €**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

4.3.1.1P. Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3.1.2P. Pendant toute la durée du rallye, les réparations et ravitaillements sont interdits sur la totalité du parcours, hormis dans le parc d'assistance de la zone de Marcôt.

**Il ne sera délivré qu'un seul laissez-passer « Assistance » par voiture engagée.
Il sera possible d'acquérir un laissez-passer pour un véhicule supplémentaire au prix de 10.00 €, dans la limite de 3
laissez-passer supplémentaires par voiture engagée.**

**ATTENTION SEULS LES VÉHICULES SE PRÉSENTANT AVEC LE LAISSEZ-PASSER SERONT AUTORISÉS À PÉNÉTRER DANS
L'ENCEINTE DU PARC D'ASSISTANCE DE MARCÔT.**

En dehors du parc d'assistance, toute éventuelle intervention sur les voitures ne peut être effectuée que par les seuls membres de l'équipage et exclusivement avec les moyens du bord, sans l'apport d'aucune aide extérieure quelle qu'elle soit.

4.3.2.1P. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- **de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,**
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.
- En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.
Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité.
- Pendant le rallye :
 - 1ère infraction : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
 - 2ème infraction : disqualification.

4.9P. GÉOLOCALISATION

Afin de renforcer la sécurité, les voitures seront équipées d'un système de géolocalisation **lors des reconnaissances et pendant le rallye**. Le kit de géolocalisation ainsi que les instructions concernant son installation et sa restitution seront distribués lors de la remise du Road Book. **Une caution d'un montant de 150€ sera demandée uniquement par chèque à l'ordre de XXX.** En cas de perte ou de détérioration du boîtier ou de ses accessoires (câbles, etc.), la caution pourra être conservée partiellement ou en totalité après vérification par le distributeur agréé. La caution sera restituée après vérification du matériel par le distributeur, au maximum trois semaines après le rallye. Lors de la remise du kit le bon fonctionnement du système doit être vérifié par le distributeur agréé, ou un membre de l'équipe d'organisation du rallye en charge de la géolocalisation.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITÉ

Un additif sera publié pour la publicité.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 19^{ème} Rallye régional du Beaufortain représente un parcours de 120.300 kilomètres en une seule étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.900 Kilomètres. Les épreuves de classement sont :

| | | |
|----------|-----------|----------|
| ES 1/3/5 | HAUTELUCE | 4.800 Km |
| ES 2/4/6 | ARECHES | 8.500 Km |

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

Un reclassement sera effectué au départ de la deuxième section par rapport au classement des ES 1 et/ou ES2, pénalités non incluses. Il pourra être annulé par la direction de course si besoin est.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances, **limitées à 3 passages maximums**, ne sont autorisées que le **dimanche 28 avril 2024 de 9h00 à 18h00** et le **vendredi 3 mai 2024 de 9h00 à 18h00**. Des contrôles seront effectués sur le parcours lors des reconnaissances.

6.2.6P. Le Road-Book sera disponible à partir du dimanche 28 avril 2024 au Bistrot des Alpagnes – 277 route de la Voûte 73620 Hauteluze. Les permis de conduire et licences seront à présenter lors de la récupération du road-book. Un sticker numéroté dit "sticker de reconnaissance" sera remis en même temps que le road-book. Il devra être collé en **haut à droite du pare-brise**.

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7P. DÉROULEMENT DU RALLYE

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10 de seconde.

7.5.17.3P. S'il s'avère nécessaire d'intervenir sur le parcours d'une ES afin, notamment de libérer la route, seul le directeur de course pourra ordonner l'intervention technique appropriée. L'intervention ne se fera que si la route de course de l'ES bloquée par la voiture du concurrent en panne ou accidentée, ne permet aucune possibilité aux voitures suivantes de détourner l'obstacle sur le parcours. Les membres de l'équipage concerné ne pourront s'opposer à ce que leur voiture immobilisée soit dégagée, déplacée ou tractée et ce durant l'intégralité du déroulement de l'ES y compris sa répétitivité. Toute intervention est strictement limitée aux services de l'organisateur et/ou officiels du rallye. L'organisateur n'a pas vocation à la fin du rallye à transporter la voiture d'un concurrent qui ne parvient pas à effectuer l'ES. Le concurrent doit recourir lui-même à l'intervention dont les frais demeurent à sa charge.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en chèque :

1^{er} du classement général : **500 €**, 2^{ème} du classement général : **400 €**, 3^{ème} du classement général : **300 €**

1^{ère} Dame de 1 à 2 partantes : **170 €**
de 3 et + = **340 €**

Par classe :

| | 1 ^{er} | 2 ^{ème} | 3 ^{ème} | 4 ^{ème} | 5 ^{ème} |
|---------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| 1 ou 2 partants | 170 € | | | | |
| 3 ou 4 partants | 340 € | | | | |
| de 5 à 9 partants | 340 € | 200 € | | | |
| de 10 à 14 partants | 340 € | 200 € | 150 € | | |
| + de 15 partants | 340 € | 200 € | 150 € | 85 € | 50 € |

Coupes :

Des coupes pourront être distribuées de la façon suivante :

- une coupe par personne pour les 3 premiers du classement général.
- une coupe par personne pour les 3 premiers de chaque classe.
- une coupe par personne pour tous les équipages féminins.
- les commissaires seront récompensés par tirage au sort.

La remise des prix se déroulera le samedi 4 mai 2024 à 20h00, sous la halle de Beaufort .

les équipages classés qui n'y participeraient pas , perdront le bénéfice de leur prix.

Toutes les informations sur le 19^{ème} Rallye Régional du Beaufortain :

www.asac-savoie.fr

ou sur la page Facebook du Club Auto Sport du Beaufortain